



CABINET JEAN AVIER

COMMISSARIAT AUX COMPTES

50 Cours Mirabeau

13100 Aix-en-Provence

☎ 04 42 91 25 25 📠 04 42 91 25 26

contact@cabinetjeanavier.com

www.cabinetjeanavier.com

ASSOCIATION DIOCESAINE D'AIX ET ARLES

Siège social : 7, Cours de la Trinité
13 100 AIX-EN-PROVENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION DIOCESAINE D'AIX ET ARLES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de L'ASSOCIATION DIOCESAINE D'AIX ET ARLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels L'ASSOCIATION DIOCESAINE D'AIX ET ARLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

■ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans le paragraphe "Changement de méthode d'évaluation et de présentation" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

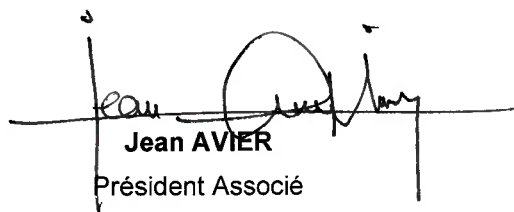
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 18 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Cabinet Jean AVIER SAS



Jean AVIER
Président Associé



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similai...	127 311	127 235	75	705
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 948 186		1 948 186	1 948 186
Constructions	57 688 298	38 042 623	19 645 674	18 844 055
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 077 090	2 331 369	745 721	690 742
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 720 557		1 720 557	1 648 345
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 582 480		1 582 480	2 057 780
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	6 810 884	94 411	6 716 473	6 758 871
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	303 666		303 666	1 721 327
Prêts	123 996		123 996	122 000
Autres immobilisations financières	747 294		747 294	748 194
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	74 129 762	40 595 639	33 534 124	34 540 206
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	214 803		214 803	200 890
Créances reçues par legs ou donations	1 384 899		1 384 899	1 944 144
Autres créances	3 408 694		3 408 694	3 265 399
Charges constatées d'avance	29 680		29 680	39 548
Valeurs mobilières de placement	13 083 566	47 760	13 035 806	11 738 631
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 712 354		4 712 354	5 428 337
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	22 833 997	47 760	22 786 237	22 616 948
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	96 963 759	40 643 399	56 320 360	57 157 153



Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	10 972 981	10 972 981
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	10 972 981	10 972 981
Fonds propres avec droit de reprise	2 413 938	2 413 938
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 413 938	2 413 938
Écarts de réévaluation		
Réserves	20 408 128	20 725 345
Réserves statutaires ou contractuelles	6 034 918	6 034 918
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	14 373 210	14 690 427
Report à nouveau	11 539 450	9 447 789
Excédent ou déficit de l'exercice	2 201 770	1 762 244
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	47 536 268	45 322 298
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	93 540	106 148
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	47 629 808	45 428 446
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 652 511	4 008 955
Fonds dédiés	1 433 540	1 448 693
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	4 086 051	5 457 647
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 450	3 543
TOTAL PROVISIONS (III)	3 450	3 543
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 138 333	1 531 101
Emprunts et dettes financières diverses	761 917	1 597 218
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 219	95 573
Dettes issues de legs ou de donations	618 154	1 713 924
Dettes fiscales et sociales	87 776	166 141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	155 741	133 964
Autres dettes	1 692 337	1 016 506
Produits constatés d'avance	8 575	13 089
TOTAL DETTES (IV)	4 601 051	6 267 517
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	56 320 360	57 157 153



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 810	3 952
Ventes de biens	46 526	43 236
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 531 688	1 259 201
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 405	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	815 629	820 582
Dons manuels	5 930 256	5 620 544
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie	607 921	4 637 896
Contributions financières	33 180	37 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		234 181
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 097	
Utilisations des fonds dédiés	4 125 151	1 333 759
Autres produits	1 446 557	1 358 022
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	14 563 221	15 348 373
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	546 865	334 988
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	3 823 781	3 901 532
Aides financières	1 390 567	1 151 353
Impôts, taxes, et versements assimilés	222 686	306 304
Salaires	1 244 949	1 252 472
Cotisations sociales	879 256	1 227 321
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 651 039	1 619 144
Dotations aux provisions	19 554	23 129
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	9 317	64 731
Reports en fonds dédiés	2 753 555	4 137 717
Autres charges	81 115	1 155 572
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	12 622 685	15 174 263
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 940 536	174 110
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	263 227	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	227 120	552 057
Reprises sur dépréciations et provisions	77 018	92 477
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	36 646	207 758
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	604 010	852 292
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	142 171	77 018
Intérêts et charges assimilées	34 587	38 772
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	37 505	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	2 190	

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	216 454	115 790
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	387 557	736 502
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	2 328 093	910 612
Produits exceptionnels (V)	3 543	1 823 990
Charges exceptionnelles (VI)	73 450	908 584
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-69 907	915 406
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	56 415	63 774
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	15 170 774	18 024 655
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	12 969 004	16 262 411
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 201 770	1 762 244
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	2 856 883	2 537 245
Prestations en nature	14 576	14 576
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2 871 459	2 551 821
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	14 576	14 576
Prestations en nature		
Personnel bénévole	2 856 883	2 537 245
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2 871 459	2 551 821



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **56 320 360,31 €**.

Le résultat net comptable est un **bénéfice** de **2 201 770,26 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Comptes combinés : Depuis le 1er janvier 2006, nous avons l'obligation de faire certifier nos comptes combinés, qui doivent intégrer la comptabilité des paroisses et services.

La méthode d'intégration des différentes entités composant l'Association Diocésaine d'Arles et d'Aix en Provence est basée sur le respect des principes suivants : chacune des entités dispose d'une comptabilité générale séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan et le compte de résultat de l'Association. Toutefois, certains flux sont éliminés des comptes annuels agglomérés, il s'agit :

- Des comptes de liaison qui retracent principalement les créances et les dettes des différentes entités entre elles.
- Des créances et des dettes réciproques.
- Des prestations réciproques entre entités de montant significatif.

La combinaison des comptes diocésains concerne 71 dossiers comptables (identique en 2024) :

- 62 paroisses ou unités pastorales (séparation de l'EP St Rémy-Saint Andiol et fusion de la Madeleine et de St Sauveur- St Jean-Baptiste)
- 7 services dont la saisie est effectuée par des bénévoles (3 aumôneries de prison en raison de la fusion entre les aumôneries de Prison de Luynes et d'Arles, l'Hospitalité Sainte Marthe, les Pèlerinages, le Diaconat permanent et le Jumelage)
- Le séminaire Saint Luc (qui inclue la Bibliothèque, différenciable grâce à la comptabilité analytique)
- La curie qui comporte également le Domaine de la Trinité, le crématorium et les autres services pastoraux (migrants et réfugiés, art sacré, Famille et Société, Cinéma, Tourisme, pôle jeune, l'aumônerie des Gitans et Gens du Voyage, les Archives) ; ces centres de coûts se distinguent par la comptabilité analytique. En 2024, il subsistait encore dans la comptabilité analytique de la curie des reliquats concernant La Baume et le Foyer St Marc.

Changement de périmètre d'addition :

La paroisse de St Rémy a été séparée de l'ensemble pastoral St Andiol-St Rémy ; les autres paroisses de l'ensemble forme l'ensemble pastoral Notre Dame de Beauregard

La paroisse de la Madeleine n'ayant plus d'activité, sa comptabilité a été intégrée au dossier de St Sauveur-St Jean Baptiste puisqu'elle fait partie du périmètre de la paroisse cathédrale.

Le résultat de l'AD est bénéficiaire de 2 201 770 €

Economat : + 877 994 euros

Séminaire : - 18 781 euros

Paroisses : + 1 333 260 euros

Autres services diocésains : + 9 297 euros

Modifications de la structure des capitaux propres :

Il a été constaté qu'avant 2020 les résultats n'étaient pas affectées en paroisses aux reports à nouveau mais en fonds de dotation. Il en a résulté que certaines paroisses se sont retrouvées avec des fonds de dotation négatifs. Les fonds de dotation ont été remis à leur niveau d'origine (en 2011) et la différence a été portée en reports à nouveaux. D'où une diminution des fonds propres du total de l'AD de 317 217 €,



compensé par une augmentation équivalente du report à nouveau des comptes combinés de l'AD. Le total des capitaux propres reste inchangé suite à cette opération, aussi bien au niveau des paroisses concernées, qu'au niveau des comptes combinés de l'AD. Suite à l'Assemblée Générale de la librairie du Baptistère, il a été constaté que le capital détenu par l'AD dans la librairie ne correspondait pas entre les 2 comptabilités : à la création de Siloë une partie de l'achat des parts sociales avait été saisie en subvention. Cette erreur a été corrigée en 2025 pour 12 000 € : augmentation du report à nouveau et des immobilisations financières.

Contribution au fonctionnement des AMIS et du SE :

Jusqu'au 31.12.2023 ces contributions étaient calculées a posteriori en fonction de la masse salariale supportées par ces 2 associations. À compter du 1er janvier 2024, cette contribution est celle définie et votée a priori lors du budget de l'AD.

Pour les Amis du Diocèse, la contribution 2025 est de 826 400 €, pour le Syndicat Ecclésiastique, la contribution 2025 est de 431 600 €, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 12.12.2024 et aux conventions de 2021 indiquant que ces contributions ne peuvent être supérieures aux masses salariales des Amis du Diocèse et du Syndicat Ecclésiastique.

Pour information, la part de la contribution de l'AD aux salaires du Syndicat Ecclésiastique payée par les paroisses est de 395 468 €.

Inaugurations et gros travaux :

La Duranne : études complémentaires en 2025 afin de déposer un nouveau permis. Le total des frais ainsi engagés s'élevait à 113 088 € au 31.12.2025. Achat du terrain en janvier 2026 (une option pour 25 000 € avait été prise au début du projet) pour début des travaux en 2026. Domaine Trinité : les études sur les différents projets ont coûté 92 958 € au 31.12.2025. Les seuls travaux réalisés sur le domaine à ce jour sont :

- L'ascenseur de l'archevêché dont la rénovation n'est pas encore achevée : un acompte 5398 € a été versé
- La rénovation du séminaire St Luc pour 70 873 €
- Les cuisines du séminaire pour les propédeutes et les fraternités des séminaristes, achevées été 2025 : 18 910

Villa Schumann : 60 985 € de travaux en cours au 31.12.2025. Réception des travaux en avril 2026 pour une mise en location été 2026.

En paroisses : 1 648 215 € de travaux achevés en 2025 (dont 1 506 640 € étaient commencés en 2024) et 1 723 127 de travaux en cours au 31.12.2025

Fonds SELAM :

Le CA du 01.12.2021 prévoyait une contribution de notre diocèse au fonds SELAM de 170 000 €. 93 500 € avaient été versés en 2022 et un nouveau versement de 76 500 € a été effectué sur le Fonds SELAM le 25/08/2023.

Un second appel à dotation du fonds a été demandé par la CEF en 2023, le Conseil d'Administration de l'AD du 31.08.2023 a validé un versement de 80 000 € sans en préciser la date. Cette somme a été provisionnée dans les comptes de l'AD en 2024 et versée en avril 2025.

Un 3ème appel à participation au Fonds SELAM a été validé lors du CA de l'AD du 20.03.2025 pour 70 000 € et versé en deux fois au cours de l'année. Un fonds dédié au Fonds SELAM a été créé et doté de 10 000 €.

Le total des dotations versées au Fonds SELAM par notre AD est de 320 000 €, conformément aux différents CA.

Suivi des usufruits :

Les biens en usufruit à recevoir (sur des legs) ne sont plus suivis dans la comptabilité, mais uniquement hors bilan. Leur suivi est intégré au tableau de variation des fonds dédiés.



Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Objet social de l'Association Diocésaine d'Arles et d'Aix en Provence :

L'Association Diocésaine a pour objet de subvenir aux frais et entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Archevêque en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique. Son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques. L'Association se propose en particulier les objets suivants :

- L'Acquisition, la location et l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition ;
- L'Acquisition, la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Archevêque, des bureaux de l'Archevêque, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres aînés ou infirmes ;
- Pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par la nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salariés des employés de l'Eglise.

Les ressources de l'Association sont :

1. les cotisations de ses membres,
2. les produits des tronc ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Archevêque pour les besoins de l'Association,
3. les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux,
4. dans les églises dont l'Association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux,
5. le revenus de ses biens meubles et immeubles,
6. les produits des dons et des legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi. Enfin, la plupart des lieux de Culte font l'objet d'une affectation perpétuelle à l'Archevêque ou aux Curés pour l'exercice du culte. L'association Diocésaine reste néanmoins propriétaire de quelques lieux de Culte dont elle assume l'entretien.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.
- Le règlement spécifique aux associations ANC N°2018-06 ainsi que les suivants à savoir le 2020-08 et 2022-04

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :



- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.



Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.
Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

L'association applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective pour 2025 et d'application antérieure sur 2024 par mesure de comparaison :

- Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :
 - Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
 - Les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres) ;
 - Suppression de la technique du transfert de charges ;
 - Comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt.

Ainsi, les éléments qui ont été impactés sont les suivants :

- Les produits de cession d'éléments d'actifs et leur valeur nette comptable sont traités comme les produits et charges divers de gestion courante et s'élèvent en 2025 respectivement à 7 K€ et 9 K€
- Cette année en compte #6572 figure les VNC actifs immobilisés cédés pour 9 K€ mais en termes de comparatif le #6572 N-1 à hauteur de 64 K€ correspondait à des aides financières
- Les quote-parts de subvention virée au résultat pour 13 K€ dans le résultat d'exploitation en 2025 et plus en exceptionnel
- Les avantages en nature des salariés, les indemnités journalières de sécurité sociale (en cas d'accident ou de maladie) et les pensions retraites versées par la CAVIMAC sont désormais directement intégrés aux charges sociales pour 252 K€ en 2025



Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	127 311			127 311
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 948 186			1 948 186
Constructions	55 479 817	2 313 452	104 971	57 688 298
Installations techniques, matériel et outillage	122 266	20 038	10 780	131 524
Autres immobilisations corporelles	2 923 276	200 521	178 230	2 945 567
Immo. en cours, avances et acomptes	1 648 345	1 869 778	1 797 566	1 720 557
Immobilisations financières				
Participations	6 797 037	13 847		6 810 884
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 721 327		1 417 661	303 666
Prêts	122 000	10 716	8 720	123 996
Autres immobilisations financières	748 194		900	747 294
TOTAL	71 637 759	4 428 352	3 518 828	72 547 282

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Dans les "Autres immobilisations corporelles" figurent des œuvres d'art pour la somme de 28 434.46 €.



Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences			126 605	630		127 235
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions			36 635 762	1 503 974	97 113	38 042 623
Installations techniques, matériel et outillage			109 530	5 484	10 782	104 232
Autres immobilisations corporelles			2 245 269	159 765	177 896	2 227 138
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			39 117 166	1 669 853	285 791	40 501 228



Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	38 166	94 411	38 166	94 411
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	38 166	94 411	38 166	94 411

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice. La provision pour dépréciation sur les valeurs mobilières s'élève au 31 décembre 2025 à -47 760 €.



Tableau des filiales et participations

Rubriques	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus					
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société (1).					
SCI SAINTE CLAIRE	2 634 016	68,00	2 504 000	2 504 000	
TOTAL DES FILIALES (A)	2 634 016		2 504 000	2 504 000	
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société (1)					
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)					
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au §A					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
2. Participations non reprises au §B					
Dans des sociétés françaises					
Dans des sociétés étrangères					
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)	2 634 016		2 504 000	2 504 000	

Rubriques	Montant des engagements donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus				
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société (1).				
SCI SAINTE CLAIRE		245 976	- 28 294	
TOTAL DES FILIALES (A)		245 976	- 28 294	
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société (1)				
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)				
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1. Filiales non reprises au §A				
a. Filiales Françaises (ensemble)				
b. Filiales étrangères (ensemble)				
2. Participations non reprises au §B				
Dans des sociétés françaises				
Dans des sociétés étrangères				
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)		245 976	- 28 294	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2025, une provision pour dépréciation a été constituée pour un montant de 94 411 euros. Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).



État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	123 996	123 996		
Autres immo. financières	747 294	747 294		
Clients douteux				
Autres créances clients	214 803	214 803		
Personnel et comptes rattachés	1 073	1 073		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	1 148	1 148		
Divers				
Groupes et associés	2 644 413	2 644 413		
Débiteurs divers	2 146 960	2 146 960		
Charges constatées d'avance	29 680	29 680		
TOTAL	5 909 367	5 909 367		
Prêts accordés en cours d'exercice	10 716			
Rembours. obtenus en cours d'exercice	8 720			
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	29 680	
TOTAL	29 680	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	10 972 981				10 972 981
Fonds propres avec droit de reprise	2 413 938				2 413 938
Ecart de réévaluation					
Réserves	20 725 345			317 217	20 408 128
Report à nouveau	9 447 789	1 762 244	329 417		11 539 450
Excédent ou déficit de l'exercice	1 762 244	-1 762 244	2 201 770		2 201 770
TOTAL	45 322 297		2 531 187	317 217	47 536 267
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	106 148			12 608	93 450
Provisions réglementées					
TOTAL	106 148			12 608	93 450
TOTAL GÉNÉRAL	45 428 445		2 531 187	329 825	47 629 717



Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Clôture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
	1 448 692	101 044	116 197			1 433 540	
TOTAL	1 448 692	101 044	116 197			1 433 540	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	1 448 692	101 044	116 197			1 433 540	

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Legs ou donations	4 008 954	2 652 511	4 008 954	2 652 511
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit	50 351	1 800		52 151
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	4 059 305	2 654 311	4 008 954	2 704 662

Le tableau détaillé se trouve en annexe.

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Autres prov pour risq & charges	3 543	3 450		3 543	3 450
TOTAL	3 543	3 450		3 543	3 450



Tableau de variation des fonds dédiés au 31/12/2025

VARIATION DES FONDS DEDES	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice*
	A	B	C	D=A-B+C
St Joseph	628 241 €	15 000 €	85 €	613 326 €
La Duranne	671 335 €	0 €	8 009 €	679 344 €
Fonds dédié Gay / Lançon	94 643 €	4 732 €	0 €	89 911 €
Fonds dédié Soumille/Noves	47 397 €	16 388 €		31 009 €
dépenses accessibilité ADAP	7 076 €	7 076 €	0 €	0 €
Fonds dédié Delage p/St Césaire		3 000 €	12 000 €	9 000 €
Fonds dédié œuvres épiscopales			950 €	950 €
Fonds dédié SELAM		70 000 €	80 000 €	10 000 €
sous-total fonds dédiés (comptes 197/7897/6895)	1 448 692 €	116 196 €	101 044 €	1 433 540 €
Fonds reporté sur Legs à recevoir	4 008 954 €	4 008 954 €	2 652 511 €	2 652 511 €
Usufruit Legs Nouri /Tarascon	50 351 €	0 €	1 800 €	52 151 €
TOTAL	5 457 646 €	4 125 150 €	2 753 555 €	4 086 051 €

Hors Usufruit Legs
hors compta (voir ci-dessous)

*correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

usufruits / legs inclus dans compte 1911 en 2022, uniquement suivi hors bilan depuis 2023 :
Legs Campiano à St Chamas (villa bel étang) : 34 300,80 €
Legs Nouri à Tarascon (immo paroissiale) : 17 850 € +1800 € en 2024 suite division

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS - SITUATION DES LEGS A RECEVOIR AU 31 DECEMBRE 2025

	soldes au 31.12.2024		CPTÉ 241/272		CPTÉ 461		CPTÉ 466		mouvements en 2025		CPTÉ 241/272		CPTÉ 461		CPTÉ 466		soldes au 31.12.2025		CPTÉ 241/272		CPTÉ 461		CPTÉ 466	
	CPTÉ 1911								CPTÉ 1911								CPTÉ 1911							
CHA	7 300,00		7 300,00		-			-			-	7 300,00												
NOU	-		-		-			-																
SAM	195 480,00		195 480,00		-			-									195 480,00		195 480,00					
CAM	-		-		-			-																
BOU	521 964,84		598 950,12		495 778,32		572 763,60				-	598 950,12		- 71 115,92		- 454 549,25								
BOI	842 218,59		1 772 004,88		211 981,30		1 141 767,59				-	818 719,42		- 211 981,30		- 665 124,86		306 448,05		-		424 662,40		118 214,35
SOU	324 109,39		305 000,00		19 109,39		-							- 19 109,39		-		476 642,73		953 285,46		-		476 642,73
CAR	50 163,81		-		50 163,81		-							- 50 163,81		-		305 000,00		305 000,00		-		-
FEI	-		-		-		-							-		-		-		-		-		-
BOU	486 687,00		480 000,00		168,00		6 519,00				-	480 000,00		- 168,00		6 519,00				-		-		-
SAU	-		-		-		-																	
HIB	77 457,76		-		77 457,76		-							2 246,00		2 246,00		77 457,76		-		79 703,76		2 246,00
MAM	200 000,00		-		200 000,00		-							- 200 000,00		-		-		-		-		-
ROS	1 303 573,31		420 000,00		889 485,14		5 911,83							- 339 983,13		- 1 587,91		965 178,09		420 000,00		549 502,01		4 323,92
MER	-		-		-		-																	
MAR												12 000,00		14 700,46		13 350,23		13 350,23		12 000,00		14 700,46		13 350,23
DIE														316 330,49		3 376,31		312 954,18		-		316 330,49		3 376,31
ROD																								
BERT																								
TOTAUX	4 008 954,70		3 778 735,00		1 944 143,72		1 713 924,02		-		-	1 892 969,54		- 559 244,60		- 1 095 770,48		2 652 511,04		1 885 765,46		1 384 899,12		618 153,54





ASSOCIATION DIOCESIAINE AIX Legs, Donations et Assurance-vie	
---	--

PRODUITS	4 616 877
Montant perçu au titre des assurances-vie	79 906
Legs et donations : autres libéralités	516 016
Autres legs et donations	12 000
Report des ressources non utilisées	4 008 955

CHARGES	2 652 511
Report en fonds reportés sur legs	2 652 511

SOLDE DE LA RUBRIQUE	1 964 366
-----------------------------	------------------



Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	1 138 333	320 433	747 599	70 302
Emprunts et dettes financières divers	761 917	761 917		
Fournisseurs et comptes rattachés	138 219	138 219		
Personnel et comptes rattachés	16 531	16 531		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	12 371	12 371		
Impôts sur les bénéfices	58 475	58 475		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	199	199		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	155 741	155 741		
Groupe et associés	792 275	792 275		
Autres dettes	1 347 865	1 347 865		
Produits constatés d'avance	8 575	8 575		
TOTAL	4 430 502	3 612 601	747 599	70 302
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	392 768			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-8 575	
TOTAL	-8 575	

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	499	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	16 531	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	7 108	
État - Charges à payer	-1 148	
TOTAL	22 990	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Produits à recevoir	455 109	
TOTAL	455 109	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	17 245	
Afférents aux services autres		
TOTAL	17 245	



Contributions volontaires en nature

Depuis 2021 le bénévolat est valorisé en hors bilan dans les comptes diocésains. Le nombre d'heure par catégorie de fonction a été estimé en paroisse et dans les services puis remonté au diocèse pour être valorisé au smic horaire brut moyen sur l'année (11.88 €), chargé. Le taux de charges sociales retenu est celui du Syndicat Ecclésiastique pour les paroisses (26.95%), celui de l'AD pour les services pastoraux (43.96%).

Les prêtres, religieux/ses, séminaristes, diacres, laïcs en mission épiscopale, et les enfants (de chœur) ne sont pas considérés comme des bénévoles. De même les temps de prière (animation des chants pendant la messe par exemple) ne sont pas valorisés ici-bas.

Le total du bénévolat sur l'AD a ainsi été estimé à 3 226 777 € (2 537 245 € en 2024) répartis de la façon suivante, ce qui correspond à 117.33 ETP (89.22 en 2024) :

- Total des tâches administratives : 784 865 € (51 675 heures, 51 652 en 2024)
- Total des tâches immobilières : 767 753 € (50 905 heures, 29 332 en 2024)
- Total des tâches pastorales : 1 674 161 € (110 177 heures, 81 405 en 2024)

Les différences constatées entre 2024 et 2025 tiennent aux faits suivants :

- En 2025, suite aux remarques faites en paroisses, il a été demandé de tenir compte des bénévoles occasionnels (préparation de la crèche, ménage de printemps, accompagnement des enfants à une sortie paroissiale, etc...)
- En 2025, 19 paroisses ou UP n'ont pas fourni leur valorisation, en 2024, c'était 13 paroisses ou UP n'avaient pas fourni leur valorisation (5 en 2023) :
 - o St Chamas-Cornillon qui n'a jamais fourni sa valorisation
 - o St Sauveur, Calas-Cabriès, Marignane, Septème, UP Elsa, Boulbon, pour qui les données 2023 ont été reprises
 - o Les Pinchinats, l'UP Val de l'Arc, Bouc-Bel-Air, Arles, Châteauneuf-Les-Martigues, Ensues, Vitrolles, Salon, UP Via Aurélia, Tarascon, UP St Michel pour qui les données 2024 ont été reprises
 - o L'UP St Andiol-St Rémy en raison de la séparation de l'UP au 01.01.2025 et de la nécessité de revoir les équipes entre les 2 curés. La nouvelle organisation affecte également la paroisse d'Orgon qui n'a pas fourni sa valorisation, et pour qui les heures de 2024 ont été reprises.
- La comptabilité de 7 paroisses a été tenue par l'économe sur toute l'année (St Esprit) ou sur au moins un trimestre en raison des difficultés à recruter des bénévoles disponibles et compétents. En 2024 c'était également 7 autres paroisses (hormis St Esprit et UP St Michel) et en 2023 ce n'était le cas que pour 4 d'entre elles.
- En 2025, l'organisation du jubilé a occupé de nouveaux et nombreux bénévoles.

Mise à disposition gratuite des biens

Le bail civil signé entre l'association des Amis du Diocèse et la Commune d'Arles pour la mise à disposition du presbytère de la Major à la paroisse d'Arles continue : la partie du presbytère faisant l'objet d'une mise à disposition gratuite, valorisée à 59 €/m² apparaît dans les comptes hors bilan (classe 8 comme le bénévolat) de l'AD pour 14 575.95 €, comme en 2024 : il n'y a pas eu de revalorisation du m².



Fiscalité

Informations générales complémentaires

Impôt sur les Sociétés :

Les revenus locatifs de l'association sont soumis à l'Impôt sur les Sociétés, au taux de 24 %



Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
Nanti. SCPI Patrimoine Foncier	1 528 650					1 528 650	
Nanti. SCPI IMMO PLACEMENT	530 667					530 667	
Nanti. SCPI UNICEP France 2	366 206					366 206	
Nanti. de cpte de titres financiers	672 000					672 000	
TOTAL	3 097 523					3 097 523	
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagts sur les pensions	3 450						3 450

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnités conventionnelle de départ à la retraite.

Hypothèse de calculs retenues :

- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Turn over faible



Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1
Cadres et ingénieurs	5
TOTAL	6



Informations complémentaires

Avantages et ressources en provenance de l'étranger

Un tableau établi en fonction des informations portées à la connaissance de l'Association est joint en annexe.

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES
PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Espagne	80
Grande Bretagne	500
Suisse	10 000
Belgique	1 000
Total	11 580

A noter que la version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025 est mise à disposition du public au siège de l'Association Diocésaine d'Aix et d'Arles.

